

Groupements interprofessionnels dans le secteur agricole et agro-alimentaire

Documents demandés

- Copie de la carte d'identification fiscale
- Agrément du ministre de l'agriculture
- Copie originale des statuts-types
- Arrêté du ministre de l'agriculture portant désignation des membres du conseil d'administration
- Copie originale du pv(s) de la réunion du conseil d'administration portant élections du président du conseil d'administration et la désignation du directeur général avec copies de leurs pièces d'identité
- Liste des dirigeants

Délais

- Quinze jours à compter de la date du début de l'activité mentionnée dans la carte d'identification fiscale

Redevances à acquitter

Cinquante dinars (50 TND)

Observations

- Tout dépôt après les délais légaux entraîne le paiement de pénalités de retard fixées à la moitié du montant de la redevance due au titre de l'opération concernée pour chaque mois de retard ou une partie de celui-ci
- La publicité se fait à travers le bulletin officiel électronique du CNRE, vingt-quatre heures après l'acceptation de la demande et sans être soumise à des procédures ou des frais supplémentaires

